

LE MOT DU MAIRE MARS 2018

Linky, l'ennemi qui nous veut du bien ?

Linky, cela pourrait être le nom de résonance très agréable, d'un animal de compagnie, mais sous cette douceur enivrante se cache peut-être un monstre qui, d'après certains pourrait mettre en danger toute l'humanité. Revenons à la réalité en vous proposant de lever le voile pour découvrir et analyser à notre niveau et avec nos connaissances, ce qui se trame autour de cet instrument dont est prédit malheur à ceux qui de près ou de loin n'entrent pas dans le moule très médiatisé, d'un côté comme de l'autre. Je fais partie de ceux qui, avant de se positionner sur un sujet, essaient de comprendre ce qui suscite autant d'angoisse et d'interrogation dans la population. Notons que la médiatisation est plus une tentative de manipulation que d'explication objective, honnête et transparente, car elle ne permet pas aux communs des mortels de se faire une opinion sur un sujet qui les touchent directement.

Historiquement, nous avons une électricité parmi les moins chères du marché dû essentiellement à la production nucléaire. Le nucléaire il faut s'en défaire au plus vite, on est d'accord sur ce point, mais sommes-nous prêts à accepter de payer le juste prix d'une énergie autre ? Pas si sûr à en entendre les réactions des consommateurs. Avouons que le nucléaire a permis à la France une certaine autonomie énergétique relayant à nos jours le déclin économique du pays. Qu'avons-nous fait durant ces décennies... Sinon, d'en profiter sans réellement réfléchir à la suite. Pourtant, depuis quelques années, les gouvernements successifs sous la pression de lobby, des événements dramatiques, mais aussi de réalités économiques, s'interrogent sur la question de l'après nucléaire, par quelle énergie de remplacement et qui paye la note. Sur cette dernière question je n'ai pas de doute, c'est bien le contribuable et l'abonné qui paieront la facture de la transition énergétique et du démantèlement de nos centrales. Un autre point qui influe beaucoup sur les orientations prises dans le programme de transition énergétique et auquel nous ne pensons pas, car ce n'est pas notre problème dit-on. Il s'agit de la fragilité de la fourniture électrique lors de périodes hivernales où les températures négatives appellent au déploiement et le maintien maximum de nos moyens de production et quelques fois cela ne suffit pas, il faut alors s'approvisionner chez nos voisins. À quel prix ? L'Etat, dans une grande sérénité, impose la loi de transition énergétique dans laquelle entre autre, apparaît la nécessité de trouver tout moyen de ne plus augmenter la capacité nucléaire certes, mais demande aux fournisseurs d'engager des actions concrètes et rapides pour que soit résolu le problème de fourniture d'énergie de par une meilleure capacité de gestion et de régulation en tenant compte des énergies renouvelables. Il est à noter, que ces dernières ne fournissent pas toujours l'énergie au bon moment, c'est le problème des fournisseurs. Hop ! Je me débarrasse volontairement de cette question qui est très complexe et dont je ne détiens pas suffisamment de données ni de compétences pour avoir un avis pertinent. La question qui se pose maintenant aux stratèges de l'énergie, c'est comment prendre la main sur la consommation d'électricité sans entraver la liberté de vie de l'abonné, sans lui faire porter un semblant de charge financière, en lui garantissant un soi-disant meilleur service et en obtenant son consentement sans rechigner. Pourquoi prendre la main sur la consommation ? Malgré les efforts des usagers et des industriels, notre besoin d'énergie continue d'augmenter, le programme d'installation de générateurs à base d'énergie renouvelable n'avance pas aussi vite qu'il le faudrait et nos moyens de production tournent lors des périodes froides, dans la limite de leur capacité, ce qui entraîne un risque important d'un effacement de tout le système de fourniture d'électricité. Il faut donc connaître en amont le besoin et surtout à quel moment l'appel se fera pour pouvoir ajuster à temps la production. Permettez-moi la simplification, car ce n'est pas le seul paramètre qui conditionne le risque. ENEDIS nous dit qu'il est nécessaire d'avoir les informations en temps réel afin de parer aux risques de rupture de la fourniture, ce qui est plutôt une bonne résolution. Linky est donc apparu comme la solution salvatrice de tous les maux qu'on souhaite éviter à nos consommateurs, coupures franches de fourniture, microcoupures, fluctuation de la tension, etc. Mais voilà, ENEDIS ne nous a pas tout dit, car Linky servira aussi à la chasse aux surconsommations non tarifées, à faire payer ceux qui génèrent beaucoup de puissance réactive et qui n'était pas comptabilisé dans les anciens compteurs électromécaniques et je soupçonne même qu'un jour on nous imposera un système de délestage sur lequel nous n'aurons pas la main, pour ne citer que cela. Cette première partie de mon propos pose le cadre général et n'a aucune prétention d'être complet car cela nécessiterait des dizaines de pages d'explications, d'autant plus que je n'ai pas la connaissance de tous les éléments pour le faire. Je vous propose dans cette deuxième partie de passer directement aux questions que se pose la population.

Pourquoi ce déploiement exprime du système Linky ? Le système de surveillance du réseau est inscrit dans un des volets de la loi de transition énergétique. La France étant très en retard dans ce domaine, l'État impose en marche forcée d'améliorer la gestion et la régulation de la fourniture électrique, ce qui arrange les fournisseurs. L'État n'est donc pas innocent dans cette affaire.

ENEDIS est-il le seul à installer ce système ? Non, tous les fournisseurs devront s'y conformer et ils le font volontiers au regard des gains substantiels qu'ils feront au bout.

Peut-on refuser l'installation de Linky ? En principe non, dès lors que c'est inscrit dans la loi. Les organisations opposantes disent que oui, car le compteur n'appartiendrait pas au fournisseur. En effet, depuis la réorganisation de 2005 la loi précise que les équipements après les transformateurs sont propriétés des collectivités territoriales (communes, communauté de communes, départements, etc.). La preuve est que lorsqu'une extension de réseau est nécessaire lors d'une nouvelle construction, c'est bien la commune qui paye. Mais là aussi tout n'est pas dit. Les collectivités ont pratiquement toutes signés des conventions de distribution de l'électricité pour une durée en général de trente ans, incluant la mise à disposition des équipements de distributions. Le compteur fait partie de l'équipement de distribution. Donc, la commune n'a pas la main sur les équipements de distributions pendant la durée de la convention puisqu'elle a transféré cette compétence. Le Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions de transferts et les procédures au TA confirment cet état de fait. Un exemple bien connu, ce sont les réseaux de distribution d'eau potable, de gaz, de téléphonie. Dès lors qu'une compétence est totalement transférée à un exploitant (SDEA, Orange, Gaz de Barr, ERDF, etc.), la commune n'a plus de pouvoir de décision direct. Pour l'instant, les élus n'ont pas eu gain de cause dans leur démarche de refus du déploiement de Linky sur leur commune. Par ailleurs, les communes seraient bien incapables d'assumer seul l'entretien, les extensions, la distribution et la commercialisation.

Un privé peut-il refuser l'accès au compteur quand il se trouve à l'intérieur de sa propriété ? Non, le contrat signé avec le fournisseur ainsi que la réglementation précise les conditions d'accès qui doivent impérativement être respectées. Par contre, forcer l'accès à une propriété est une violation de la propriété privée et qui est condamnable. En principe le fournisseur doit demander la date d'accès et non la fixer autoritairement.

Des organisations opposantes affirment qu'il y a eu des violences perpétrées par les sous-traitants d'ENEDIS. Oui, malheureusement c'est arrivé et bien qu'on ne connaisse pas les détails des agressions, ce n'est pas acceptable. Il faut toutefois préciser que vous ne pouvez pas éternellement refuser l'accès au compteur situé dans votre propriété.

Le maire peut-il prendre un arrêté refusant le déploiement du compteur communicant (Linky) ? Non, car il ne respecterait pas la convention qu'il a signé et il ne peut, sur simple suspicion ou à défaut de preuve ou sans fait justifié, prendre, un tel arrêté. Et, pourtant le principe de précaution permet de prendre de tels arrêtés à condition qu'aucune étude sérieuse et respectant le protocole de mesure scientifique ne puisse démontrer qu'aucun danger menace la santé publique.

Le compteur communicant (Linky) est-il dangereux pour la santé ? Oui dans l'absolu, non en réalité pas plus qu'un autre appareil domestique. Les mesures réalisées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) démontrent que le compteur Linky est conforme à la norme européenne en matière de fréquences émises, et il est très nettement sous les seuils de pollution électromagnétiques fixés par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Mais il faut admettre que c'est un élément polluant supplémentaire dont les effets s'additionnent à ceux déjà existant dans nos logements. Le rayonnement électromagnétique est du même ordre qu'un téléviseur à écran plat ou d'un ordinateur portable. À moins de prendre le Linky comme oreiller vous ne percevrez pas d'ondes mesurables à plus d'un mètre. N'oublions pas que la plupart des compteurs sont dehors, mais que les signaux eux circulent sur l'ensemble des câbles de votre réseau.

Le compteur Linky est-il conforme à la norme ? Oui, en parlant de l'appareil, aucune étude sérieuse n'a pu démontrer le contraire. Ni, le fabricant, ni les laboratoires de contrôle ne peuvent se permettre des passe-droits en matière normative surtout lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi sensible que le Linky. En tant qu'ancien constructeur d'appareils électroniques je confirme la rigueur et l'impartialité des laboratoires de contrôle. Le risque juridique et économique est beaucoup trop important, car c'est bien les fabricants de l'appareil qui seraient mis en cause et non les fournisseurs d'électricité.

Les organisations opposantes affirment que Linky est un danger pour l'humanité. S'il s'agit, sur le plan technique, du Linky déployé en France, il est exagéré de prétendre à un danger pour l'humanité. S'il s'agit du déploiement généralisé des compteurs communicants, le danger résiderait plus dans sa manipulation politique de la population au niveau planétaire que par ses méfaits techniques.

Le courant porteur utilisé pour la communication est un danger pour la santé ? Oui, dans la mesure où son signal rayonnant s'additionne aux rayonnements ambiants. Mais il faut préciser que son niveau de rayonnement électrique et magnétique est conforme et très très inférieur aux normes en vigueur. Le signal analogique modulé (entre 9 et 150k Hz) est superposé à la sinusoïde du courant électrique fourni par ENEDIS (chez nous). Rappelons que le courant distribué est pour le monophasé 230V efficace donc 335V crête à crête et le signal superposé est de 1V. L'utilisation du CPL remonte aux années 1950 et a connu d'énormes évolutions. Les CPL se sont introduits dans nos ménages par le biais du compteur électrique soit par un boîtier de communication pour les compteurs électromécaniques, soit directement par le compteur électronique pour le changement de tarif « jour et nuit ». La domotique prend de plus en plus de place, les transmissions informatiques dans les bâtiments d'habitation et de nombreux autres accessoires utilisent les courants porteurs. Tous les fabricants de matériel tel que Hager, Legrand, Schneider, etc. proposent des gammes de produits communicants. Vous en avez certainement chez vous.

Le rayonnement de Linky serait plus important que les rayonnements telluriques ou cosmiques ? Non, ce n'est pas directement comparable, car pour les premiers il s'agit de phénomènes naturels et pour le second un rayonnement synthétisé. Aucune étude sérieuse respectant un protocole scientifique ne permet d'étayer les études des uns et des autres sourciers et professeurs émérites en la matière. En aucun cas aucune démonstration n'a pu incriminer les effets des rayonnements naturels sur notre santé. Pour moi, ils existaient avant l'apparition de la vie humaine et n'ont pas été un obstacle à son développement. Ce n'est pas forcément le cas des ondes électromagnétiques produites par nos installations.

Combien de temps dure la communication de Linky par jour ? À ma connaissance moins d'une seconde pour le transfert des données journalières et en continu pour les communications de l'état de consommation en temps réel. Le compteur Linky communique en permanence et cela ENEDIS ne l'a pas dit.

Les données diffusées par Linky sont-elles inviolables ? Non, là aussi, il est techniquement possible de dévier l'information mais c'est une affaire de spécialistes et pour savoir quoi ? Les données principales sont le N° de terminal, la courbe journalière de consommation sur le premier signal et la consommation instantanée sur le deuxième. Officiellement pour l'instant...

Linky peut mettre en marche mon ordinateur ? Non, pas avec le signal CPL mais un parasite transitoire peut avoir des effets surprenants, mais seulement si l'ordinateur est physiquement sous tension autrement, c'est impossible. C'est idem pour les autres équipements ménagers à moins qu'ils ne soient pas coupés du secteur et qu'ils soient communicants. Mis à part des machines industrielles, je ne connais pas de lave-linge ou autre appareil électroménager qui communiquent avec l'extérieur. Mais attention ! Je soupçonne les fournisseurs de vouloir aller plus loin en matière de gestion et de régulation de la distribution de l'énergie. En effet, rien ne s'oppose techniquement à ce qu'un système de délestage communiquant avec le compteur ne soit un jour imposé sur chaque installation électrique. Je n'y vois pas d'inconvénient si cela ne me coûte rien directement et il est vrai que mon lave-linge n'a pas besoin de fonctionner aux heures de pointe (je n'ai pas dit aux heures creuses, car il peut y avoir une pointe à ce moment-là).

Linky perturbe les autres appareils ? Linky proprement dit est conçu d'après des normes dont la compatibilité électromagnétique lui impose de ne pas perturber de par son fonctionnement et de ne pas être perturbé d'autres appareils branchés sur le même réseau. Si tous les appareils respectaient rigoureusement cette norme, il n'y aurait pas de problème. Malheureusement, tous les fabricants (surtout ceux venant de l'Est) ne respectent pas scrupuleusement les prescriptions normatives. La déclaration CE d'un appareil relève du fabricant. Il faut avouer que nous ne sommes pas très regardants sur ce genre de données lors de nos achats et c'est en toute confiance que nous achetons ces matériels.

Les données recueillies par ENEDIS et les autres fournisseurs sont-elles garanties de confidentialité ? Pour l'instant, la CNIL surveille de près le stockage des données. Un autre grand fournisseur s'est vu interpellé par la CNIL à ce sujet. Si dans toute cette histoire j'ai un doute, c'est celui-là.

Le compteur Linky nous flique ? Dans une certaine mesure, oui, mais faisons la part des choses. Presque tout le monde à un téléphone portable et pour certain un modèle permettant la géolocalisation. Les modèles de dernière génération obligent même d'enclencher la géolocalisation pour utiliser certaines applications. J'ai fait l'essai chez moi, et le coquin sait exactement où je me trouve dans la maison. Je communique souvent avec lui et tout ce que je dis peut être enregistré. J'utilise ma carte bancaire, sur Internet, dans les commerces, les restaurants, etc.. On sait tout sur mon emploi du temps puisque j'enregistre mes rendez-vous. Mes amis me reprochent quelquefois de ne pas communiquer sur les réseaux sociaux alors que ceux qui y vont n'ont pas de scrupules pour débiller leur vie privée. Quand je me déplace, j'utilise mon passeport biométrique sachant que toutes les données sont systématiquement enregistrées à chaque contrôle. Si je commande un produit sur Internet, je suis submergé de publicités.

Oui, nous sommes fliqués partout et il faut savoir que 80 paramètres en moyenne sont connus pour chaque individu en France, 125 aux États-Unis.

Le compteur Linky présente-t-il un risque d'incendie ? Oui, aucun constructeur ne peut raisonnablement prétendre au risque zéro. Les sinistres dont j'ai eu connaissance font état de tableaux électriques qui ont mis le feu à des logements ou à des maisons sans qu'une certitude de l'origine des sinistres soit formellement mentionnée dans les rapports. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas le cas. Des compteurs Linky ont fondu risquant de mettre le feu à la maison. Les cas évoqués ont toujours eu une explication. En effet, l'analyse détaillée avait fait ressortir pour la plupart des cas une connexion défectueuse des fils de la colonne montante. L'auteur incriminé est l'installateur qui n'a pas respecté les prescriptions du cahier des charges. Fort heureusement, au regard du nombre d'installations réalisées, cela reste marginal mais est toutefois un drame pour ceux qui le subissent.

Linky est-il un instrument de mesure ? Oui, Linky mesure la tension, le courant, contrôle de certaines harmoniques dont en particulier la troisième dont il tient compte. Il sait analyser le cosinus Phi, etc..

Linky ne compte pas correctement ? C'est faux, Linky est beaucoup plus précis dans le comptage que n'importe quel compteur électromécanique. Mais de quoi parle-t-on au fait ? Le compteur électromécanique a une tolérance plus large du fait de sa conception et ne tient pas compte de la puissance réactive et de la pollution harmonique qui déforme l'onde fondamentale ce qui n'est pas le cas pour Linky dans les mêmes proportions..

Les factures d'électricité s'envolent ? J'ai lu un propos d'un abonné qui affirmait que sa facture avait été multipliée par dix. Il y a forcément un problème dans ce cas. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne bloque plus ou on ne ralentit plus le disque du compteur. J'ai connu un cas qui s'est fait avoir lors d'un contrôle, car il avait oublié de retirer son outil. Oui, certaines factures s'envolent et on peut regretter le manque de communication des fournisseurs à ce sujet. Avant, avec les vieux compteurs le contrat était calé sur l'intensité à une tension donnée. Le disjoncteur ne coupait pas exactement et immédiatement lorsque la puissance souscrite était atteinte et souvent l'abonné ne se rendait pas compte qu'il consommait plus d'énergie que le contrat ne lui permettait. Il ne payait donc pas l'électricité au bon tarif. Ensuite, s'il avait souscrit un contrat de fourniture de 9kW (puissance active) soit 45A, il pouvait consommer jusqu'à atteindre 10.35 kVA avant que le disjoncteur ne coupe. Avec les compteurs électroniques calibrés en kVA, 9 kVA (puissance apparente) pour notre exemple, dès qu'il atteint 39.13 Ampères, le compteur génère une alerte de dépassement et le fournisseur, après plusieurs avertissements, peut obliger l'abonné à souscrire un contrat d'une tranche supérieure ou si rien n'est fait par l'abonné, le passer automatiquement dans la tranche supérieure ou produire la coupure d'alimentation. Cette dernière n'est mise en œuvre que si toutes les tentatives ont échoué. Donc si vous avez un besoin permanent s'approchant de la limite de la puissance souscrite, faites vérifier votre installation par un homme de l'art et selon le cas, soit vous réduisez votre consommation, soit vous passez à la tranche supérieure ce qui est beaucoup plus chère. Les organisations opposantes crient au vol et à l'escroquerie. Ne soyons pas aussi radicales et admettons que la tolérance des vieux systèmes de comptage n'est plus acceptable par les fournisseurs surtout dans le cadre de la transition énergétique. Par ailleurs, on ne peut pas à la fois demander la fermeture des centrales nucléaires, et poursuivre le prélèvement d'énergie sans compter et sans limitation de puissance et tout cela gratuitement.

L'abonné doit-il payer le nouveau compteur ? Non, pas lors du remplacement. Le compteur est remplacé par ERDF et j'ai volontairement oublié « gratuitement », car cela n'est pas vrai. Dans l'abonnement, depuis l'existence de la distribution électrique, il y a le coût des installations dont celui du compteur. L'abonné paye donc indirectement son compteur.

Linky est un monstrueux gaspillage ? Non, je ne le pense pas, car il y a un gain substantiel pour les fournisseurs et une réelle avancée sur la réduction du gaspillage d'énergie. Pour tenter de faire passer la pilule, il faut quand même rappeler que le souci numéro un de EDF est le pic de demande de puissance qui surcharge le réseau et oblige à maintenir des installations de production en surnombre. La puissance moyenne consommée annuellement en France est de 60 GW. (60 GW x 8760 Heures = 525 Téra Wattheures). Les pics de demande de puissance peuvent monter jusqu'à 100 GW, ce qui représente une surcharge de 40 GW par rapport à la moyenne. 40 GW (Giga watt), c'est la puissance d'un parc de 47 centrales de 1000 MWe avec un facteur de charge de 85%. Ou encore 63% de la puissance du parc nucléaire installé.

Est-il vrai que d'autres pays abandonnent le comptage communicant ? Non, si cette question est relative à la position de l'Allemagne qui doit faire face à une complexité d'exploitation que nous ne connaissons pas en France. Une bonne douzaine de fournisseurs en France contre plus de 800 en Allemagne. D'autant plus compliqué est la mise en œuvre des compteurs, car là-bas ce sont les propriétaires des immeubles qui achètent les compteurs. Eux sont réellement propriétaires du compteur, mais l'objectif est le même qu'en France. De nombreux pays vont dans ce sens et je voudrais rappeler au passage, que la Suède, qui est plutôt un modèle dans le genre, a engagé le déploiement du compteur communicant depuis 2003, soit plus de 8 millions à ce jour.

Est-il vrai que le recyclage des vieux compteurs électromagnétiques représente un danger majeur pour l'environnement ? Non, le compteur électromagnétique mis à part quelques pièces en plastique thermodurcissables peut être facilement recyclé.

Chers amis, mon édito est très déjà long et pourtant, il y aurait tant de choses à dire mais je pense que les questions qui m'ont été rapportées ont trouvé réponse. Il n'est pas facile d'aborder un sujet aussi technique et le rendre compréhensible par le public non averti afin qu'il puisse se faire une idée sur la question. Pardon aux techniciens pour les raccourcis et la simplification technique que je leur impose. Je n'ai pas d'action ni d'affinité avec ENEDIS, je ne méprise pas les salariés de cet établissement qui ont, je le pense, sincèrement l'esprit du service public. Aussi, je n'accepte pas que les représentants locaux d'ENEDIS soient malmenés. Si nous ne sommes pas d'accord, il faut chahuter les grands stratèges politiques et économiques à Paris. Je n'en ferai rien, car mon esprit est tourné vers la transition énergétique qui est une priorité nationale et mondiale. Que demandent les organisations opposantes ? Que veulent-ils réellement, quels sont les objectifs d'une telle mobilisation ? Je suis ouvert à toute discussion mais elle doit se faire dans la sérénité, la transparence et l'honnêteté intellectuelle. Même si sur certains points, notamment la brutalité avec laquelle se déploie le compteur, ils ont raison, ce n'est pas dans le désordre, ni par des demi-mots et des démonstrations non vérifiables, qu'ils seront entendus. Je ne cède pas aux pressions d'où qu'elles viennent et si un quelconque danger venait entraver notre sécurité, alors je serai en première ligne, mais pas tout seul, mais avec vous mes chers concitoyens.

Fabien BONNET

Maire.

Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal du 22 mars 2018

Sur convocation légale en date du 14/03/2018,

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 16 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absents excusés : Mme Corine WOLDING donne procuration à M. François MORITZ
Mme Monique LAUFENBURGER donne procuration à Etienne JUND
M. Matthieu SCHOLSSER donne procuration à Carine SCHMITT

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la dernière séance du 21 décembre 2017
- 2) Attribution du marché « carrefour St André et parking église »
- 3) Approbation des Comptes de Gestion (CG) du Trésorier et des Comptes Administratifs (CA) 2017 de l'Ordonnateur – Commune et Eau
- 4) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2017 – Budget Principal Commune
- 5) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2017 – Budget Eau
- 6) Budget Primitif (BP) 2018 Commune – Restes à réaliser – investissements – subventions
- 7) BP 2018 – Eau : – investissements – rappels tarifs de l'Eau
- 8) Fiscalité vote des taux – les taxes locales
- 9) Examen des demandes d'admission en non-valeur
- 10) Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Barr
- 11) Demande de subvention pour le ravalement de façade de Mme SCHAEFFER
- 12) Festival Voix et Route Romane – demande pour organiser un concert à Andlau le dimanche 09/09/18
- 13) Communications et divers

Préambule :

- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Raymond EFFINGER secrétaire de séance.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'examen des admissions en non-valeur sur le budget eau. Il sera examiné en point 9 et décale l'ensemble des points. Adopté à l'unanimité.
- Monsieur le Maire fait part de ses sentiments et ceux de l'ensemble du conseil suite au décès de Mme STREITH Emilie qui a œuvré dans les associations d'Andlau. A notre collègue Monique LAUFFENBURGER et à sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 21.12.2017

M. le Maire constatant qu'aucune intervention écrite ou verbale concernant la rédaction du procès-verbal de la séance du 21.12.2017, propose au conseil son adoption.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21.12.2017.

Point 2) Attribution du marché « carrefour Saint André et parking église »

La conseillère Mme Myriam TRAEGER, membre de la CAO, fait état de l'ouverture des plis. Un appel à la concurrence a été lancé dans le cadre du Marché à procédure adaptée comprenant deux lots, selon des critères financiers, des valeurs techniques (prix 50%, valeur technique 40% délai 10%).

Le résultat de l'ouverture des plis en COP du 01/03/2018 a donné les chiffres et décisions ci-après :

Lot 1 : VOIRIE

Propositions	PRIX HT	NOTE VALEUR TECHNIQUE	Note Délai	Classement
PONTIGGIA	259 661.80	7	0.77	6
EIFFAGE ROUTE	234 809.15	8	0.83	4
COLAS EST	204 695.69	9	0.71	2
VOGEL TP	199 521.40	10	1	1
EUROVIA	245 646.60	9	1	3
DENNI LEGOLL	254 222.82	7	0.77	5

Lot 2 : RESEAUX SECS

Propositions	PRIX HT	NOTE VALEUR TECHNIQUE	Note Délai	Classement
BIL-SCHEER/CRESA	55 209.10	7.50	1	2
SAG VIGILEC	60 235.70	9	1	1

Le Maire expose le fait que l'estimation est en dessous du coût, et que les prix du marché sont à la hausse.

Certains conseillers ont fait part de leur surprise concernant les détails des points pour la valeur technique notamment la signalisation qui fait basculer la meilleure note sur le Sté Vigilec alors qu'elle est plus chère. Monsieur le Maire précise qu'il était nécessaire de donner une importance à la valeur technique et surtout à la signalisation et à la sécurisation du chantier compte tenu du lieu des travaux. Les règles du marché ne peuvent pas être changées selon les résultats des offres sans justificatifs sérieux, le non-respect est condamnable.

La commission propose de suivre notre AMO Urbami Conseil et propose d'attribuer, au vu de la sélection et du classement des offres opérées, comme suit :

Lot 1 voirie, attribution à l'entreprise VOGEL TP

Lot 2 réseaux secs, attribution à l'entreprise SAG VIGILEC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,

APPROUVE l'attribution au lot 1 voirie à l'entreprise Vogel TP

APPROUVE l'attribution du lot 2 réseaux secs à l'entreprise SAG VIGILEC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché.

Point 3) Approbation des Comptes de Gestion (CG) du Trésorier et des Comptes Administratifs (CA) 2017 de l'Ordonnateur – Commune et Eau

Ces comptes ont été examinés par la Commission des Finances en formation de Commission Réunie le 01/03/2018 lors du DOB. M. le Maire, a présenté le bilan comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION- COMMUNE 2017 – CG et CA

<i>1) Résultats de l'exercice réel</i>		
BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	930 366.03	677 520.69
Recettes	1 250 634.01	509 421.51
Excédent de l'exercice	320 267.98	
Déficit de l'exercice		-168 099.18

<i>2) Résultats cumulés (ou de clôture)</i>			
BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement	Avec rar
Dépenses cumulées	930 366.03	677 520.69	847 273.17
Recettes cumulées	1 351 314.60	707 592.58	707 592.58
Excédent cumulé	420 948.57	30 071.89	
Déficit cumulé			-139 680.59

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire s'est retiré afin de permettre au Conseil Municipal de débattre et délibérer.

Le Conseil Municipal, désigne M. Thierry FRANTZ comme président de séance.

Le Maire s'étant, conformément à la loi, abstenu de vote, rejoint la salle et remercie l'assemblée pour l'acceptation des comptes et remercie également les personnels administratifs pour leur travail méticuleux.

Après délibération et à l'unanimité (Moins l'abstention du Maire), le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2017 de la Commune, après avoir préalablement adopté le compte de gestion 2017.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION - EAU 2017 – CG et CA

<i>1) Résultats de l'exercice réel</i>		
BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	157 935.08	40 259.20
Recettes	198 900.25	36 667.07
Excédent de l'exercice	40 965.17	
Déficit de l'exercice		3 592.13

2) Résultats cumulés (ou de clôture)		
BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Dépenses cumulées	157 935.08	40 259.20
Recettes cumulées	228 847.33	193 599.07
Excédent cumulé	70 912.25	153 339.87
Déficit cumulé		

Selon le CGCT, M. le Maire s'est retiré afin de permettre au Conseil Municipal de débattre et délibérer.

Le Conseil Municipal, désigne Thierry FRANTZ comme président de séance.

Le Maire s'étant, conformément à la loi, abstenu de vote, rejoint la salle et remercie l'assemblée pour l'acceptation des comptes.

Après délibération et à l'unanimité (Moins l'abstention du Maire), le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2017 du Service de l'Eau après avoir préalablement adopté le compte de gestion 2017.

Point 4) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2016 – Budget Principal Commune

Suite au DOB du 01/03/2017 faisant ressortir la nécessité de financer les investissements 2018 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats adoptés précédemment,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2017	420 948.57€
Affectation obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement	139 680.59€
Nouveau solde disponible affecté comme suit :	281 267.98€
Affectation à la section d'investissement (c/1068)	250 000.00€
Affectation à la section de fonctionnement (ligne 002)	31 267.98€
Total affecté au c/1068 (obligatoire + complémentaire)	389 680.59€

Point 5) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2017 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats évoqués précédemment ;

CONSIDERANT que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement la section d'investissement ;

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement en partie à l'investissement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2017	70 912.25€
Affectation obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement	
Solde net disponible à affecter comme suit :	70 912.25€
Affectation à la section d'investissement (c/1068)	39 912.25€
Affectation à la section (ligne 002)	31 000.00€
Total affecté au c/1068	39 912.25 €

Point 6) Budget Primitif (BP) 2017 Commune – Restes à réaliser – investissements – subventions

I) Section d'investissement

- 1) Les Restes à réaliser 2017 sur 2018
- 2) Les restes à réaliser sont décidés par le maire en fin d'année selon les dossiers en cours de réalisations mais non facturés ainsi que des travaux non engagés mais qui seront réalisés en 2018.

Chap 21 comptes	Intitulé officiel	Prévu BP 2017 en €	RAR 2017 sur 2018 en €	Total
21318	Autres bâtiments publics	35 000 €	AMO 5 500€(caue) 81 812€ (MP conseil)	87312.00
2135	Installations générales - agencements - Aménagements	50 000 €	1894.80€ mise aux normes adap escalier mairie	1984.50
			wc hall des sports-adap 20 845.34€	20845.34
21571	Matériel roulant	35 000 €	Peugeot Boxer 26 245€	26245.00

2181	Installations générales et agencements divers		Caméra vidéo surveillance 26 839.49€	26839.49
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000 €	1 745.65€ pc portable mairie + imprimante école	1745.65
2188	Autre immobilisations corporelles		2 362.50€ barrière-mobilier urbain	2362.50
			2 418€ plan mobilier urbain	2418.00
TOTAL				169 752.48

3) Les nouveaux projets d'investissements

2111 terrains nus	Achat terrain réservé PLU	42 000.00	42 000.00
21318 autres bâtiments publics	Groupe scolaire UE	20 000.00	107 312.00
2132 immeubles de rapport	Immeuble à Eichhoffen et appartement dans le bâtiment de la Poste	25 000.00	25 000.00
2135 installations générales, agencements	WC Hall – autres (RAR)		22 829.84
2151 réseaux de voirie	Chemin viticole à aménager	20 000.00	20 000.00
2152 installations de voirie	Aménagement carrefour St-André et parking de l'église	384 000.00	384 000.00
21534 extensions de réseaux d'électrification	Installation électrique	10 000.00	10 000.00
21538 autres réseaux Poursuite de la transformation de l'éclairage public en LED	Luminaires Leds- éclairage public	15 000.00	15 000.00
21571 matériels roulant	Camionnette (RAR)		26 245.00
21578 autres matériels et outillage techniques	Matériel pour atelier	1 000.00	1 000.00
2158 autres installations matériel et outillages techniques	Equipements ateliers municipaux	5 000.00	5 000.00
2181 installations générales agencements	Caméra vidéo protection	10 000.00	36 839.49
2183 matériels de bureau et matériel informatique			1 745.65
2184 mobiliers	Mobilier mairie ou école	2 000.00	2 000.00
2188 autres immobilisations corporelles	Barrière et plan (RAR)		4 780.50
<u>TOTAL</u>		<u>534 000.00</u>	<u>703 752.48</u>

Monsieur Etienne JUND à suggérer d'engager des travaux à effectuer au niveau du trottoir rue de la commanderie.

Monsieur le Maire précise que cette rue fera l'objet d'une étude globale, car découper les interventions reviendraient beaucoup trop cher. Par ailleurs, les réseaux d'eau potable et assainissements seraient à refaire. Le budget eau ne permet pas d'assumer financièrement cette dépense dans les prochaines années. De plus le déploiement de la fibre va nécessiter de recréer à cet endroit. Dans l'intervalle, nous pouvons effectivement lancer les études, mais elles ne seront pas suivies des travaux dans l'immédiat.

Le Maire propose d'intégrer une enveloppe pour les études pour ces travaux.

Monsieur le Maire explique également qu'il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 104 109,35€. Cet emprunt n'est pas physiquement réalisé mais permet d'équilibrer le budget. Les variations sur les dépenses et les recettes d'investissements effacent ce besoin.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE les projets d'investissements,

VALIDE l'enveloppe budgétaire dédiée.

II) Section de fonctionnement

1) Les subventions de l'article 6574

Le maire présente le tableau d'affectations des subventions selon les demandes enregistrées par l'adjoint Thierry FRANTZ en charge des associations.

Nom Association	Montant sollicité en €	Montant proposé	Observations
Filopat's	500.00	500.00	
Gym d'Andlau	500.00	500.00	
Maison de retraite		10 000.00	
Ecole de musique	7000.00	7 000.00	
Haltérophilie	500.00	500.00	
Viticulteurs		1 000.00	la municipalité a souhaité soutenir cette initiative qui reprend « les Estivals » que la ComCom avait produite depuis quelques années.
Festipot's		500.00	
Tennis club	650.00	650.00	
Souvenir français	D'habitude 50	50.00	
Société d'histoire et d'archéologie	D'habitude 50	50.00	
UNC Barr union anciens combattants	D'habitude 50	50.00	
Voix et Route romane	2000.00	2 000.00	

Fondation du patrimoine	En fonction cotisation/habitant	120.00	
Groupement d'action sociale	Prévoir 3100 cotisations aux œuvres du personnel CNAS/GAS	3 100.00	
Divers	2 500.00	2 500.00	
Personnes physiques ravalement de façades		2 000.00	
	S/total sans les ravalements de façades	28 520.00	
	Total avec ravalements de façades	30 520.00	

Des conseillers municipaux demandent des détails concernant l'attribution de la subvention notamment pour l'école de musique. Le maire précise que l'école de musique a fait beaucoup d'effort pour redresser ses finances et que pour cette année encore il est souhaitable de soutenir cet effort. La contribution communale sera revue à la baisse dès l'année prochaine. Concernant les autres associations, les attributions ont été faites selon les demandes et les projets associatifs présentés. Pour cette année, nous proposons de soutenir l'initiative des viticulteurs et même si notre contribution peut paraître faible pour certains conseillers, le maire souhaite que la participation de la commune soit ajustée en fonction des résultats de cet évènement. La commune ne doit pas être systématiquement le pourvoyeur d'un équilibre financier, le principe d'un plan de financement se veut en équilibre sans subvention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le BP 2018 de la Commune comportant les restes à réaliser, les investissements, les subventions, etc... comme décrits ci-dessus.

AUTORISE le Maire à engager toute action et à signer tous documents relatifs à ce budget.

Point 7) BP 2018 – Eau : investissements – rappels tarifs de l'Eau (annexe 2)

A) Total exploitation (dépenses et recettes) : 230 100€

- Dont en dépenses :
 - sous c/658 « charges diverses de gestion courante » la somme de 82 000€
 - sous c/66111 « remboursement des intérêts » la somme de 17 000€
- Dont en recettes :
 - sous c/002 « excédent antérieur reporté » la somme de 31 000€
 - sous c/7011 « eau » la somme de 150 000€ pour les ventes d'eau

Tarifs de l'eau à effet du 01/01/2018 (rappel) : pas augmentation

Part fixe = 15,28€

Part proportionnelle :

0 à 500 m³ = 1,45€

500 à 1000 m³ = 1,31€

>à 1000 m³ = 1,20€

1 Total Investissement (dépenses et recettes) : 307 800€

- Dont en dépenses :

➤ sous le c/2158 la somme de 274 800 € décomposant comme suit, par rapport aux propositions antérieures 2017 du SDEA :

<i>Projets</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Réservoir Schweidelberg	9 000.00	10 800
Reports	77 000.00	92 400
Raccordement Lilsbach + zone UB lotissement maisons	115 000.00	138 000
Rénovation rue des Capucines	14 000.00	16 800
Réserves		16 800
total	215 000.00	274 800

➤ sous le c/1641 le remboursement des emprunts en capital à hauteur de 31 500€

- Dont en recettes

➤ sous le c/001 l'excédent d'investissement cumulé à savoir 153 339.87€

➤ L'inscription d'un emprunt d'équilibre de 77 808.05€

Le Maire a rappelé que nous poursuivrons la compression de ce budget, que ce dernier est très réactif et qu'il convient de prévoir les dépenses avec beaucoup de mesure et d'attention.

Il explique également que les travaux d'investissement vont se poursuivre notamment pour la sécurisation des réseaux dont il reste deux tranches à effectuer. Puis que le réservoir du Schweidelberg, étant en mauvais état, devra être supprimé.

Suite à ce projet, M. Etienne JUND fait savoir qu'il ne souhaite pas qu'on supprime ce réservoir car l'eau de source sera mélangée avec celle du Kastelberg. Il souhaite que l'eau de source reste diffusée là où elle l'est déjà pour maintenir une meilleure qualité de l'eau. Le maire répond que, la suppression du réservoir avait été projetée depuis de nombreuses années et a été systématiquement repoussée pour des raisons techniques et financières. Par ailleurs, ce réservoir nous pose de temps à autre des problèmes de contaminations dû à des infiltrations. Si nous voulons maintenir en service ce réservoir, il faudrait prévoir des travaux lourds de restauration. Le maire précise qu'une telle opération n'est financièrement pas envisageable dans les prochains temps car d'autres urgences nous guettent, notamment le remplacement du tubage du forage, le raccordement de sécurisation du Ripelsholts ou d'Eichhoffen. La déconnexion ne sera sans doute pas mise en œuvre cette année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget Eau 2018

AUTORISE le Maire à engager toute action et signer tous documents relatifs

Point 8) Fiscalité vote des taux – les taxes locales

Le Maire rappelle que selon le CGCT une délibération doit voter à part la fiscalité.

Il rappelle les taux 2017 qui se chiffrent comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,36%
- Taxe foncière bâti : 9,44%
- Taxe foncière non bâti : 66,13%

et propose de ne pas augmenter les taux.

Il est à noter qu'à ce jour du vote l'état des bases n'a toujours pas été communiqué officiellement aux Communes. L'augmentation des bases se situerait à 0.9%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition

VOTE les taux comme énoncé

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Point 9) Examen des demandes d'admission en non-valeur

Le Maire présente les 3 demandes d'admission en non-valeur de la Trésorerie :

- Exercice 2014 : 0.90€ pour un redevable
- Exercice 2015 : 153.74€ pour des redevables ; 473.64€ pour une association (country club andlau)
- Exercice 2016 : 78.90€ pour des redevables ; 141.16€ pour une association (country club andlau)
- Exercice 2017 : 3.28€ pour des redevables

Année	Redevables	Association	Total
2014	0,90€		0,90€
2015	153,74€	473,64€	627,38€
2016	78,90€	141,16€	220,06€
2017	3,28€		3,28€
Total	236,82€	614,80	851,62€

Le maire précise que les créances éteintes relèvent d'une décision de justice et sont définitivement perdues contrairement aux admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

ADOpte les trois demandes à imputer sous l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à opérer à toutes les opérations nécessaires ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Point 10) Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Le Maire fait le compte-rendu du rapport d'activité de la Communauté de Communes.

Ce rapport est à la disposition des conseillers.

Point 11) Demande de subvention pour la réfection de deux façades

M. le Maire fait état d'une demande de subvention réceptionnée en mairie :

- Mme SCHAEFFER Fabienne 5 chemin Gruckert pour le crépissage de la façade

Il est proposé de verser à Mme SCHAEFFER, au vu des pièces du dossier, la somme de 291€.

Un périmètre d'attribution a été mis en place en 2011 suite aux discussions avec le Conseil Général du Bas-Rhin en plus de l'âge de la bâtisse, cependant il ne couvrant pas la totalité du village.

Le Maire propose de maintenir uniquement le critère de l'âge de la bâtisse pour être éligible à la subvention et de supprimer le critère du périmètre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention à Mme SCHAEFFER pour la somme de 291€ ;

SUPPRIME le critère du périmètre ;

MAINTIEN le critère de l'âge de la bâtisse.

Point 12) Festival Voix et Route Romane – demande pour organiser un concert à Andlau le dimanche 09/09/2018

Le Maire présente la demande du directeur, M. LECOQ, de l'association strasbourgeoise Voix et Route Romane pour l'organisation d'un concert. Le conseil s'interroge sur la poursuite de ce festival à Andlau. Le maire répond que l'organisation a énormément de difficultés pour maintenir le festival et si les communes se désengagent de cet évènement culturel de haut niveau, il disparaîtra.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTTE la demande pour le festival Voix et Route Romane, festival qui aura lieu le 09.09.2018.

Point 13) Communications et divers

- Le maire informe le conseil municipal de l'avancée des négociations avec la région concernant le déploiement de la fibre sur Andlau. Comme cela avait été relayé dans les médias, je me suis fâché avec ROSACE (le maître d'œuvre du déploiement) car dans leur programmation, les travaux faits par Andlau n'ont pas été pris en compte dans le schéma. J'ai donc demandé à la communauté de communes de sursoir à la signature de la convention tant que les choses ne soient clarifiées. Nous avons eu une dernière réunion avec l'ensemble des acteurs, et compte tenu de l'avancée des travaux de déploiement le schéma de ROSACE ne peut plus être modifié. C'est une excuse comme une autre cela a été prémédité ainsi comme bien d'autres choses par ailleurs. Cela dit, les choix suivants s'offraient à moi. 1) Interdire le déploiement du schéma ROSACE à Andlau. 2) Poursuivre à nos frais l'extension de notre installation (coût 250 000€). Ou accepter la proposition ROSACE dont la plus grande partie du coût sera porté par la communauté de communes et il restera un solde de 60 000€ à la charge de la commune. Le choix a été vite fait mais à contre cœur, et j'ai validé la signature de la convention. Cela fait plus de cinq ans que notre montée en débit a été réalisée, à la satisfaction de nos habitants mais surtout de nos entreprises qui en avaient besoin. Le choix fait alors par le conseil municipal n'est pas à regretter, car non seulement nous avons nettement amélioré le service internet, mais nous avons su préserver et permis de créer des emplois à Andlau. Ce service sera encore en fonction pour au moins trois ans, car nous ne sommes pas prioritaires.

- Suite aux différentes propositions de projet de la zone UE de MP conseils, Monsieur le Maire a convoqué ce dernier pour recadrer la mission qui a été commandée. Une commission réunie sera organisée dès que les corrections seront apportées au courant du mois d'avril.
- Concernant le compteur Linky, Monsieur le maire a prévu d'organiser une réunion avec les délégués intracommunautaires pour clarifier avec ENEDIS certaines questions restées en suspens. Il souhaite également que les citoyens soient mieux informés par ENEDIS. L'édito très long de ce BO permet dans premier temps de donner quelques indications, mais les habitants peuvent faire remonter leurs questions si l'une d'elle n'aurait pas été abordée.
- A l'heure où je pose mes derniers mots, nous apprenons le décès de Bernard Eaux. Nous le savions malade et pourtant Bernard restait très actif. Bernard Eaux a été président de l'association pour la restauration du château du Spesbourg durant une dizaine d'années. Par son action il a contribué à la préservation de notre patrimoine. Bernard ne comptait pas son temps au profit des visiteurs et surtout des enfants des écoles qui venaient quelquefois de loin. J'ai beaucoup apprécié de travailler avec Bernard, car toujours d'humeur et d'une jovialité qui lui était propre. La commune est propriétaire du château et c'est par l'association que ce monument subsiste encore dans cet état aujourd'hui. Comme Bernard, nous admirons sa grandeur, chaque fois que nous le visitons. Cette Grandeur, Bernard y a largement contribué c'est pour cela et pour tout ce qu'il a fait pour la commune, la ville d'Andlau lui est reconnaissante. Merci pour tout Bernard. Le conseil s'associe à moi pour adresser les plus sincères condoléances à ses proches et à sa famille.

Personne de demandant plus la parole, le maire lève la séance à 22h10.

LE 23 MAI 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES!

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?

PRÉVENEZ VOS CONCITOYENS !

✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 23 MAI 2018

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 23 MAI.
- 2 EN AMONT DU 23 MAI, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU

APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

Recevoir la TNT

@RecevoirLaTNT

La 4G se déploie dans votre ville, elle peut ponctuellement perturber la TNT dans votre quartier

SI VOUS RECEVEZ LA TÉLÉVISION PAR UNE ANTENNE RÂTEAU ET QUE VOUS RENCONTREZ DES PERTURBATIONS DANS LA RÉCEPTION DES CHAÎNES :

appelez le 0 970 818 818

Appel non surtaxé, prix d'un appel local.

Pour l'habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler.

Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Agence Nationale des Fréquences

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DU LYCÉE CHARGÉ DE LA PROTECTION DE LA RÉCEPTION TÉLÉVISUELLE



Pour plus d'informations sur la réception TV :
www.recevoirlatnt.fr

BANQUE ALIMENTAIRE

Lors de la collecte réalisée les 24 et 25 novembre 2017, près de 350 tonnes de denrées alimentaires ont été récoltées en 2 jours, soit 14 tonnes de plus qu'en 2016. Cette collecte fut un véritable succès.

Rendez-vous pour une nouvelle collecte le vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre 2018.

COMMUNIQUE



Un restaurant convivial, nouveau venu dans le Gault & Milau

Le restaurant « Au Val d'Eléon » fait son apparition dans le guide Gault & Milau pour la première fois, en étant récompensé d'une toque.

Ajoutant à cela le titre « Maître Restaurateur », l'année 2018 s'annonce être un bon cru !

Voilà huit ans que Claudia et Bernard URBAN ont repris ce petit restaurant familial et authentique après 20 années

de voyages à travers le monde. C'est à Andlau que le couple de restaurateurs a posé ses valises, pour faire découvrir une carte remaniée au gré des saisons qui vous fera visiter l'Alsace, la France et bien d'autres destinations exotiques selon les inspirations du chef. Le restaurant organise également des soirées à thèmes et des soirées musicales avec des artistes variés.

Venez vite découvrir ce petit restaurant convivial, avec des rendez-vous artistiques et culinaires tout au long de l'année.

PERMANENCES DES SOINS AMBULATOIRES (PDSA)

En première partie de nuit, tous les soirs de 20h à minuit (y compris les samedis, dimanches et jours fériés), l'organisation de la permanence des soins ambulatoires continue de fonctionner comme auparavant dans la commune d'Andlau.

En deuxième partie de nuit, tous les soirs de minuit jusqu'à 8h du matin (y compris les samedis, dimanches et jours fériés), les habitants des communes du territoire de Barr/Epfig qui nécessiteront des soins non programmés seront pris en charge par le SAMU-Centre 15 et transportés si nécessaire vers les services des urgences adéquat.

Cette nouvelle organisation sera effective **à partir du 1^{er} mars 2018.**

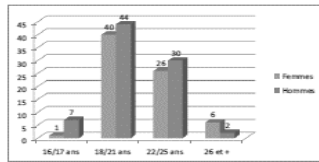
Performance de la Mission Locale à Barr tous les lundis de 8h30 à 12h assurée par Pascale HIRTH

400 entretiens individuels dont 197 à la permanence de Barr

	Année 2017	Année 2016
Nombre de jeunes accompagnés	156	182
Dont 1er accueils	64	85

52 jeunes ont participé à un ou plusieurs ateliers (orientation, apprentissage, préparation à la formation et à l'emploi...)

Profil des jeunes accompagnés en 2017



Répartition des jeunes accompagnés par communes

	Année 2017	Année 2016
ANCLAU	14	16
BARR	66	69
BERNARDVILLE	1	2
BLIENSCHWILLER	1	0
BOURGHEIM	0	1
DAMBACH LA VILLE	16	19
EICHHOFFEN	1	3
EPPIG	14	21
GERTWILLER	11	13
GOXWILLER	0	2
HEILIGENSTEIN	8	8
ITTERSWILLER	3	2
LE HOHWALD	2	4
MITTELBERGHEIM	3	4
NOTHALTEN	3	1
REICHFELD	1	0
ST PIERRE	2	1
STOTZHEIM	7	11
WALFF	2	3
ZELLWILLER	1	2
TOTAL	156	182

Situations positives dans le parcours des jeunes en 2017

	Nombre de situations*
Emploi :	151
CCID (dont 6 contrats aidés)	120
CDI (dont 1 contrat aidé)	22
Alternance	5
Formation	27
Immersion en entreprise	29
TOTAL	212

* 1 jeune peut avoir une ou plusieurs situations positives

7 jeunes ont intégré le dispositif « Garantie Jeunes »
23 jeunes sont en contrat aidé, 106 en emploi
9 jeunes sont accompagnés dans le cadre du RSA

agenda 2018

FORUM EMPLOI/FORMATION/CREATION D'ENTREPRISE le 29 mars 2018 de 9h à 13h aux Tanzmatten de Sélestat.
- Mise en place d'ateliers numériques au sein de la Mission Locale afin de rendre le numérique accessible à tous les jeunes.

Au second semestre 2017, la Mission Locale a développé son action « Parrainage ». 9 bénévoles ont accepté de parrainer 11 jeunes dans le but de leur redonner confiance et de leur apporter leurs connaissances du monde professionnel.

CHEQUE ENERGIE



Je suis bénéficiaire

Je reçois automatiquement le chèque chez moi, à mon nom. Je n'ai aucune démarche à accomplir pour le recevoir.

Je l'utilise pour payer DIRECTEMENT mon fournisseur d'énergie.

Je peux aussi l'utiliser pour payer des travaux de rénovation énergétique.

1 LE CHÈQUE ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?
C'est une aide au paiement des factures d'énergie du logement à mon nom. Il est attribué au regard de mes ressources et de la composition de mon foyer.
Accès à un chèque énergie, il est indispensable de déposer sa déclaration de revenus ou précédentes services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls. C'est sur la base de ce document que sera établi mon droit à bénéficier du chèque énergie.
Avec le chèque énergie, je bénéficie également de droits et de réductions (en cas de chômage, d'incapacité de paiement) et les bénéficiaires qui lui sont justifiés après de leur fournisseur d'électricité-gaz ou de gaz naturel.

2 QUELLE DÉPENSE RÉGLER AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE ?
- Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fluid domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, MC).
- Les charges de chauffage incluses dans votre mensualité, si vous bénéficiez d'un logement ayant conventionné à DAPL.
- Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement réalisées par un professionnel certifié.
- Le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire, il n'est pas encaissable auprès d'une banque.

3 JE VEUX PAYER UNE DÉPENSE ÉNERGIE, COMMENT FAIRE ?
- Pour payer vos factures d'électricité ou de gaz retard, deux possibilités :
- vous envoyer votre chèque énergie à votre fournisseur accompagné d'une copie d'une facture, d'un décompte... (selon votre fournisseur) ;
- vous pouvez aussi utiliser votre chèque énergie en ligne sur chequeenergie.gouv.fr. Vous pouvez demander à cette occasion que le montant du chèque soit automatiquement débité de votre facture pour les années à venir.
- inutile d'attendre la venue de votre facture : vous pouvez utiliser votre chèque énergie dès réception, il sera déduit en début de votre prochaine facture.
- Pour régler un achat de matériaux (isolant, bois, GPL...) ou une rénovation au logement, vous pouvez utiliser votre chèque énergie directement au fournisseur ou gestionnaire de logement.
Votre chèque énergie est valable jusqu'en 31 mars de l'année prochaine. La date de validité est inscrite dessus.

4 JE VEUX PAYER DES TRAVAUX POUR LIMITER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT, COMMENT FAIRE ?
Certains travaux peuvent être réalisés avec le chèque énergie. Ils doivent être réalisés par un professionnel certifié « Rénov'garant de l'environnement ». Pour trouver la liste de ces professionnels, ainsi que des informations sur les travaux éligibles et les aides à la rénovation énergétique, consultez le portail renov'garant-environnement.gouv.fr ou appelez le 0 800 811 708.
- Payez directement votre facture avec le chèque énergie, si les travaux sont réalisés avant la date de validité inscrite sur le chèque. Vous devez échanger votre chèque sur chequeenergie.gouv.fr, si vous souhaitez utiliser le chèque après sa date de validité pour réaliser des travaux.

***** Cette année, nous inaugurons notre premier *****
SALON de l'ANIMAL de COMPAGNIE et des BIEN-ÊTRE.

Ouvert au public **samedi 28 avril de 14h à 18h et dimanche 29 avril de 10h à 18h**, au hall des sports et Parc Richmond.

Présentation d'éleveurs, de prestataires de services, conférences de vétérinaires, de praticiens de soins et confort, démonstrations d'agility, d'obéissance en extérieur, stands d'accessoires, alimentation, créations d'artistes, associations et clubs œuvrant avec et pour les animaux, exposé des races avec des chiens, chats et leurs éleveurs.

3 euros l'entrée à partir de 6 ans. 5 tirages de loterie sur les billets d'entrée.

Restauration froide et chaude, chaleureusement assurée par Claude et notre équipe.

Merci au Moto Club qui nous permet l'usage du matériel de conférence ☺

Merci au Club Haltéro d'Andlau qui assurera le gardiennage de nuit ☺

***** Pour les mois qui suivent : JEUX CUISINE et JEUX GOÛTE**, tous les mercredis scolaires de 11h à 16h30. Les participants préparent le repas de midi et le goûter. Pendant la cuisson, nous jouons, parlons, bricolons. Inscription le lundi précédent, à 20h au plus tard.

***** Pour vos prochaines vacances** : notre association assure l'entretien de votre jardin, le relevage de votre courrier, l'arrosage de vos plantes d'intérieur. **Pour vos animaux de compagnie**, nous vous proposons deux formules : garde en pension ou visites à domicile.

***** contact et renseignements** : Agathe KERN-ZAHN au 06 98 18 93 85

Site internet : www.douances.fr

Avec tous nos remerciements à Monsieur le Maire, à l'équipe communale, grâce à qui notre association peut accueillir et proposer ses actions et activités aux Andlaviens, et habitants du Pays de Barr.

***** Nous avons la joie de fêter nos 1 an de stages Marmitons *****

Nous vous proposons deux moments forts pour célébrer l'événement avec vous :

- **du 26 au 28 avril : stage Marmitons** sur le thème anniversaire. Pendant ce stage, 6 stagiaires seront reçus par la famille HAEBERLIN à l'auberge de l'ILL à Illhausern. Rencontre avec les chefs cuisiniers et visite de leurs installations. Le prix du stage complet avec repas du 28 : 60 euros par personne. Sur inscription.

- **le 28 à partir de 19h : repas d'anniversaire**. Buffet d'entrées, émincé de poulet accompagné de sa sauce aux champignons et petits légumes, gâteaux d'anniversaire et salade de fruits. Au prix cadeau de 8 euros. Sur inscription.

**Communiqué de l'association pour la restauration du Château du
Spesbourg**

1er mai : hommage à Bernard ENAUX lors de la journée des châteaux forts d'Alsace

Ancien président et trésorier, Bernard a œuvré pour le Spesbourg pendant plus de 30 ans : théâtre, kermesses, accueil des scolaires, sentier des lucioles..... il était de tous les chantiers, efficace, discret, généreux, malicieux... nous lui devons beaucoup.

Nous vous proposons de partager un moment en son honneur le 1^{er} mai prochain, sous la forme d'une randonnée sous le signe de la convivialité.

Nous nous retrouverons place de la Mairie à 9h15. Départ à 9h30 pour le carrefour des 3 chênes depuis lequel nous rejoindrons le Haut-Andlau via la chapelle Ste Anne. Arrivée au Spesbourg vers 12 heures et vin d'honneur offert par l'association. Bien entendu, vous pouvez nous rejoindre au château sans faire la marche en vous garant au Hungerplatz.

Repas tiré du sac. Nous mettrons à disposition un barbecue pour ceux qui voudraient faire des grillades.

Pour en faciliter l'organisation, vous pouvez vous annoncer par mail (info@chateau-spesbourg.fr) ou au 06.22.57.12.51.

G. ANSELM – Président.

DIMANCHE 27 mai 2018

Marché aux puces

ANDLAU

L'ASSOCIATION CHM D'ANDLAU

**RENSEIGNEMENTS au 06 44 30 52 81, au 06 49 00 33 87
ou à l'adresse mail suivante : julie.huss07@gmail.com**

**Tarifs particulier : 10€ les 5 mètres extérieur, 15€ les 5 mètres
intérieur - 2€ par mètre supplémentaire**

**Tarif pour les professionnels :
30€ les 5 mètres extérieur, 40€ les 5 mètres intérieur - 5€ par
mètre supplémentaire**

Pour assurer une parfaite organisation de ce **Marché aux Puces** veuillez retourner dûment rempli et signé le **TALON** ci-dessous en précisant l'emplacement souhaité, accompagné du **PAIEMENT**, avant
le 26 mai 2018

**PLUSIEURS QUESTIONS OU REMARQUES VOUS
INTERROGENT CONCERNANT LE COMPTEUR LINKY ?
N'HESITEZ PAS A NOUS FAIRE PART EN MAIRIE DE VOS
QUESTIONNEMENTS**

Grande Bourse Petite Enfance

Organisée par l'APE d'Andlau

Dimanche 8 avril 2018 de 9h à 15h - Andlau / Hall des Sports



- Nombreux exposants (intérieurs/extérieurs)
- Dépôt-vente de vélos
- Espace poussettes
- Garderie pour les 3-7 ans
- Le midi : l'Extra Burger de l'APE

Renseignements et inscriptions :
ape.andlau@gmail.com ou au 07 69 09 75 65

www.apeandlau.fr

DEPÔT-VENTE de vélos d'enfants



Un vélo qui traîne ?
Pas envie de prendre un stand à la bourse petite enfance ?
Déposez le gratuitement au dépôt-vente de vélos
Laissez l'APE se charger de la vente !
(dépôt gratuit / commission de 10% uniquement en cas de vente)

Renseignements sur www.apeandlau.fr
ou au 07.69.09.75.65 (laisser un message)

APPEL AUX DONS POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Ecole de Musique Andlau



De vieux disques et joujoux ?

L'École de Musique d'Andlau recherche pour son stand :
- des instruments de musique, des partitions
- des livres musicaux, des disques pour enfant
- tout objet liant enfance et musique

Déposez vos dons dans les écoles d'Andlau ou à l'École de musique jusqu'au 7 avril 2018

Renseignements : olivier.maurice10@wanadoo.fr

10^{ème} TRIAL MOTO ANDLAU

Dim. 27
MAI
de 9h à 16h

A l'étang de pêche d'Andlau



Petite restauration sur place

RENSEIGNEMENTS
06 71 72 79 36

Moto-Club d'Andlau



BALADE APÉRITIVE

organisée par le tennis club d'Andlau



DIMANCHE 20 MAI 2018

à partir de 16h30

19€
Adulte - Enfant

Balade semi-nocturne de 5,5 km à travers le vignoble et le village où vous découvrirez les 3 Grand-Crus d'Andlau : le Kastelberg, le Wiebelsberg, le Moenchberg et où vous dégusterez, lors de cinq pauses, de petites choses à grignoter accompagnées d'un verre de vin (jus de pomme bio pour les enfants).
Départs toutes les 15 min. de 16h30 à 18h30

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT

- Pique au Munster et crème à la ciboulette
Cuvée d'Andlau
- Mauricette garnie de rillette de saumon et salade
Blending Grand-Crus Wiebelsberg
- Club Sandwich de choucroute en salade moutarde violette et lard grillé
Blending Grand-Crus Kastelberg
- Flan d'asperges au curry accompagné d'un feuilleté aux anchois
Muscat
- Macaron chocolat praliné
Pinot noir

Pour tout renseignement
Tél. 06 08 98 09 39
Claudine.schott@wanadoo.fr
<http://www.facebook.com/tcandlau>

TARTES FLAMBÉES EN SOIRÉE
Animation musicale avec Dynamic Events au hall des sports ouvert à tous

1079 produits distribués à près de
200 amateurs de fromage
et saucissons
Plus de 400 kg de produits

Presque 50 andlaviens qui,
spontanément, sont allés commander
suite à notre courrier !

Le bénéfice de cette opération permettra de
financer 25 h d'atelier d'éveil musical pour
les enfants de la maternelle ou 5 séances de
découverte du ski de fond pour ceux de
l'élémentaire.

Merci pour votre fidélité !

Pour être averti de la prochaine vente, écrivez-nous sur ape.andlau@gmail.com

Merci !!!

Notre dinosaure n'en revient
toujours pas !

